

Le Président Paul Biya a signé un décret ce vendredi, convoquant le corps électoral pour les élections Sénatoriales le 12 Mars 2023.

Le Cameroun va organiser au cours de cette année les troisièmes éléctions sénatoriales de son histoire, après celle de 2013 et 2018.

Le président de la République a convoqué les conseillers régionaux et les conseillers municipaux en vue de procéder à l'élection des 70 sénateurs.

Ces élections auront lieu le dimanche 12 mars 2023 dans les 10 régions du Cameroun. Sur les 100 membres qui constituent le sénat, 30 sont désignés d'office par le président de la République.

Les candidatures se déposent 15 jours après la convocation du corps électorale donc vers le 10 février 2023.